



Examen clinique objectif et structuré (ECOS) du programme

Date d'adoption	Juin 2024
Date d'entrée en vigueur	Juin 2024
Date de la modification	
Date d'entrée en vigueur de la modification	
Instance responsable	Comité de programme du doctorat en médecine
Instance approbatrice	Vice-décanat aux études médicales doctorales

Description de l'ECOS

L'ECOS (Examen clinique objectif et structuré) est une évaluation sommative qui a lieu à deux reprises durant le doctorat en médecine, soit à la fin du préexternat (ECOS sommatif du préexternat) et pendant l'externat senior (ECOS sommatif de l'externat). Ces ECOS sont désignés comme activités dont la réussite est requise pour la poursuite du programme et sont rattachés aux cours ECOS du préexternat (MED-2762, 0 crédit) et ECOS de l'externat (MED-3757, 0 crédit).

L'ECOS évalue les compétences expertise clinique, communication et professionnalisme, et porte principalement sur l'anamnèse et l'examen physique. Les habiletés de communication, d'organisation et de raisonnement clinique sont aussi évaluées. La capacité de la personne étudiante à prescrire l'investigation et la prise en charge appropriée sont principalement évaluées à l'ECOS de l'externat.

Les situations cliniques évaluées lors d'un ECOS sont celles auxquelles les personnes étudiantes devraient être exposées et correspondent à celles déterminées par le Conseil médical du Canada (CMC). La liste des situations cliniques se trouve sur le site Info_programme MD, sous Notre programme/Informations générales/Mission et objectifs. Elle peut aussi être consultée sur le site Web du CMC.

Avis d'examen

Les personnes étudiantes doivent être avisées de la date de l'ECOS au début de l'année universitaire.

Conception de l'ECOS

Les épreuves sont élaborées par deux comités ECOS, soit celui du préexternat et celui de l'externat, sur lesquels siègent des cliniciens et des cliniciennes afin que les épreuves soient cohérentes à la réalité clinique. Les deux comités construisent la partie pédagogique des stations et des cas cliniques. Les spécialistes en évaluation sont disponibles pour supporter ce comité. La table de spécification (liste des objectifs évalués) est élaborée pour chaque examen et est cohérente avec les compétences et avec les objectifs du programme de doctorat en médecine.

Critères de réussite

La réussite des ECOS du programme est décidée en se basant sur différentes variables minimales acceptables.

Une analyse docimologique de l'ECOS est effectuée systématiquement. Les analyses et le rapport d'un consultant en évaluation permet de déterminer le seuil global de passage de l'épreuve. À ceci, s'additionne la nécessité de respecter les trois autres conditions suivantes pour réussir l'épreuve :

- réussir au moins 60% des stations;
- réussir au moins 60% des activités professionnelles mesurées
- ne pas avoir de commentaire négatif préoccupant d'observateur(s).

En présence d'un ou plusieurs commentaires d'observateur(s), la direction du programme et /ou le ou la responsable de l'ECOS détermineront si la problématique rapportée est suffisamment préoccupante pour justifier l'échec de la station ou de l'examen.

Au besoin, la direction du programme et /ou le ou la responsable de l'ECOS révisera manuellement les grilles de chaque station pour les personnes étudiantes en échec ou proches de la note de passage afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur dans le calcul de leur résultat.

Les personnes étudiantes recevront une rétroaction publiée sur le site de cours dans la section Évaluations et résultats.

Examen de reprise

La personne étudiante qui échoue l'ECOS pourrait se voir offrir la possibilité de faire un examen de reprise (voir la *Politique de réussite et de diplomation*) qui prendra la forme suivante :

- Un examen comprenant un minimum de trois (3) stations ou cas cliniques à laquelle peut s'ajouter un examen oral couvrant d'autres cas cliniques ;
- Ces stations seront conçues par les membres du comité organisateur de l'ECOS du préexternat ou de l'externat en collaboration avec un ou des spécialistes en évaluation ;
- Lors de l'examen, au moins un évaluateur ou une évaluatrice sera présente pour chaque station. La performance de toutes les personnes étudiantes sera filmée à chaque station - les enregistrements pourront être consultés dans le cas où le travail d'un ou de plusieurs évaluateurs ou évaluatrices doit faire l'objet d'une révision ;
- La note de passage est déterminée par la direction de programme selon le rapport d'analyse d'un consultant en évaluation.

Personne étudiante en retard à l'ECOS

Aucun retard n'est permis pour ce type d'évaluation. La *Politique de retards lors d'activités d'évaluation et lors de la remise de travaux* sera appliquée.

Personne étudiante absente à l'ECOS

La personne étudiante qui ne peut se présenter à un examen ECOS doit en aviser la direction du programme le plus tôt possible. À moins d'une condition médicale, la reprise doit être faite dans le délai exigé par le programme.

Confidentialité de l'ECOS

Le contenu de l'ECOS est confidentiel. Les médecins-examineurs et examinatrices de même que les personnes étudiantes ne doivent pas discuter du contenu de l'ECOS entre eux. Les médecins-examineurs et examinatrices ne doivent pas s'inspirer de stations de l'ECOS pour concevoir des évaluations formatives ou sommatives.

Consignes aux personnes étudiantes

Des consignes écrites doivent être transmises aux personnes étudiantes 2 à 3 semaines avant l'ECOS.

Ces consignes pourraient prendre la forme suivante :

- Vous devez vous rendre au local _____ à _____, le _____ à _____ . Une personne responsable vous expliquera le déroulement de l'examen et répondra à vos questions ;
- Vous devez présenter une carte d'identité avec photo afin de procéder à l'inscription. Utilisez une carte étudiante ou une pièce reconnue comme le permis de conduire, la carte d'assurance maladie ;
- Apportez un stéthoscope ;
- Portez une tenue vestimentaire qui correspond au code vestimentaire de l'Université Laval ;
- La possession ou l'utilisation de cellulaires et autres appareils électroniques sur le site d'examen est interdite ;
- Si vous faites l'ECOS en après-midi, prévoyez un repas froid, car les services alimentaires de la cafétéria sont fermés ;
- Arrivez calme et reposé ;
- Le silence est de rigueur sur le site de l'examen pour une question de respect et de professionnalisme ;
- Les périodes de confinement seront tenues en silence ;
- Si le jour de l'examen vous ne pouvez pas vous présenter à l'ECOS en raison d'un imprévu, vous devez, dès que possible aviser la direction du programme.